

Communiqué

La spécialité de Médecine Intensive Réanimation représentée par son Conseil National Professionnel s'associe aux regrets exprimés par notre collègue le Pr Maury suite à l'émoi suscité par son audition au Senat le 14 octobre et regrette que des confrères aient pu se sentir blessés par certains de ses propos.

Nous souhaitons ici réaffirmer avec force notre souci d'union avec nos confrères anesthésistes-réanimateurs, en particulier pour la gestion de la crise sanitaire actuelle.

Nous regrettons cependant les accusations portées par le Conseil National Professionnel d'Anesthésie Réanimation Médecine Péri-opératoire qualifiant les propos tenus par notre collègue sous serment devant la représentation nationale de mensonges. Nous regrettons le dépôt d'une plainte au Conseil National de l'Ordre des Médecins, démarche de fait conflictuelle, et qui ne tient pas compte des propos précédemment prononcés par un membre de leur spécialité lors de la présentation initiale des données qui font polémique. Nous sommes confiants dans l'analyse apaisée qui en sera faite.

Nous regrettons ainsi les interprétations qui ont été faites des propos de notre collègue. Plutôt que les extraits et montages diffamatoires circulants sur les réseaux sociaux, nous invitons chacun à visionner l'intégralité de l'audition au Senat (http://videos.senat.fr/video.1761774_5f84d84ea8a98.audition-pleniere---audition-commune-des-pr-bouaziz-et-maury) ainsi que le retour d'expérience qui a été présenté par un binôme de médecins issus des deux spécialités MIR et MAR de l'hôpital Henri-Mondor lors du congrès virtuel de la SRLF des 10 et 11 septembre 2020 (<https://we.tl/t-cTTcga24Tq>). Nous souhaitons saluer la démarche exemplaire de ces réanimateurs soumettant leur pratique lors de la crise sanitaire à l'évaluation. Nous soutenons le fait qu'une analyse indépendante des données soit diligentée.

Nous alertons sur le fait que cette analyse doit porter sur la comparaison de modèles d'organisation des services de réanimation et en aucun cas sur une opposition entre disciplines que nous condamnons et qui n'a jamais été notre volonté.

Les unités éphémères de réanimation, en dépit de leur impact sur l'activité programmée, quelle que soit la formation initiale des professionnels y ayant exercé, ont été salvatrices lors de la première vague. Tous les professionnels impliqués reconnaissent que le recours à ce type d'organisation de court terme doit rester exceptionnel et privilégié, autant que faire se peut, l'implication de professionnels pratiquant régulièrement la réanimation en suivant un modèle d'extension d'une réanimation existante.

C'est unis et forts que l'ensemble des soignants pourront combattre efficacement la pandémie, cette union passe par le respect et le soutien respectif entre disciplines que nous réaffirmons ici.

Jean-Paul Mira, Président du Conseil National Professionnel de Médecine Intensive Réanimation, pour les composantes :

Association des Réanimateurs Du Secteur Privé,
Collège des Enseignants de Médecine Intensive Réanimation,
Collège des Réanimateurs Extra-Universitaires de France,
Groupement Francophone de Réanimation et d'Urgences Pédiatriques,
Société de Réanimation de Langue Française
Syndicat National des Réanimateurs des Hôpitaux Publics.